

TRANSPORT

FORFAIT IMAGIN'R

- Destiné aux apprentis (en contrat d'apprentissage). Infos sur le forfait Navigo [Imagin'R](#).

SITE Bonneuil-en-France (UAI/RNE 0952209K) - Chemin de la Piste - BAT 385, 95 500 Bonneuil-en-France
SITE Toussus-le-Noble (UAI/RNE 0783723Y) - 104/105 Toussus le Noble, 78 117 Toussus-le-Noble

→ Prise en charge par l'employeur

L'employeur a l'obligation de prendre en charge une partie du prix des titres d'abonnement souscrits par ses salariés pour leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail accomplis au moyen de transports publics de personnes ou de services publics de location de vélos (art. L. 3261-2 du code du travail).

APPLICATION Citymapper

Une application mobile de déplacements urbains et calculs d'itinéraires. Elle est active dans de nombreuses villes dont Paris et la Région Parisienne.

Tous les transports en Ile-de-France en une seule application, demander lui d'arriver à Bonneuil-en-France ou Toussus-le-Noble à 7h30 ; il vous proposera tous les transports possibles depuis votre lieu de départ.

SE RESTAURER

 Pour l'ensemble des apprenants/stagiaires de l'AFMAÉ un espace de restauration pourvu de frigos et de micro-ondes est à votre disposition dans l'enceinte du centre. Vous avez donc la possibilité d'apporter vos repas.

→ Site de Bonneuil-en-France

Faites-vous livrer vos déjeuners au CFA via deux cantines digitales. Commandes à effectuer le jour même avant 10h pour une livraison vers 11h30. Dépôt dans un frigo dédié aux livraisons.

La Famille (<https://cantine.lf.fr/>)

Refectory (www.refectory.fr)

Boulangerie Ange - Garges-lès-Gonesse : -5% sur présentation de votre badge AFMAÉ

Boulangerie La Fontaine - Arnouville : Formule à 8.50€ avec carte de fidélité / 12^{ème} formule offerte.

Okinawa - Goussainville : Livraison gratuite à partir de 30€ de commande et possibilité de payer en carte bleue.

Md Food Thai : Pré-commande possible.

Attention, certaines informations, relevant de droits en lien avec les institutions extérieures à l'AFMAÉ pourraient avoir été modifiées ou supprimées. Il conviendra pour vous de vérifier et consulter les sites conseillés.

Mise à jour juillet 2025 - SCPE

→ **Site de Toussus-le-Noble**

Boulangerie à Intermarché – Buc - formule à 8,50€ (Sandwich, boisson, dessert).

Refectory livre gratuitement des repas. Il existe une application smartphone. Il vous sera possible de commander pour votre déjeuner. Attention, pour l'AFMAÉ, les commandes devront être effectuées au plus tard le jour même avant 10h pour une livraison négociée à 11h30. A l'issue de votre paiement, vous recevrez un numéro de commande que vous retrouverez sur le sac que le livreur aura déposé dans les frigos.

SE LOGER

STUDEFI

 Se loger avec STUDEFI : un partenariat pour faciliter votre installation

Grâce au partenariat entre l'AFMAÉ et STUDEFI, vous bénéficiez d'un accès privilégié à des logements étudiants meublés et équipés, situés à proximité des sites de formation de Toussus-le-Noble et Bonneuil-en-France.

☒ **Un processus simplifié en 3 étapes :**

1. **Complétez le formulaire dédié** ([lien AFMAÉ](#)) avec les informations suivantes :

- Nom, prénom, âge
- Formation suivie
- Choix de résidences n°1, 2 et 3
- Téléphone et e-mail

2. **Affectation prioritaire** : STUDEFI s'engage à vous proposer un logement dans l'une de vos trois résidences sélectionnées, sous réserve de disponibilité.

 Avantages des résidences STUDEFI :

- Studios meublés de 16 à 18 m², avec kitchenette et salle de bain privative
- Loyers abordables, éligibles aux aides au logement (APL)
- Services inclus : accès Internet, laverie, cafétéria, espaces communs
- Présence d'un régisseur pour un accompagnement quotidien

 Informations complémentaires :

- Pour en savoir plus sur les résidences disponibles et les modalités de réservation, rendez-vous sur www.studefi.fr

Attention, certaines informations, relevant de droits en lien avec les institutions extérieures à l'AFMAÉ pourraient avoir été modifiées ou supprimées. Il conviendra pour vous de vérifier et consulter les sites conseillés.

RÉSIDENCE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

<https://www.sweetly.fr/etablissements/saint-cyr-l-ecole/residence-saint-cyr-l-ecole/>

Située à Saint-Cyr-l'École, à proximité de Toussus-le-Noble, la résidence Sweetly Versailles Saint-Cyr propose des logements meublés et équipés, idéaux pour les apprenants de l'AFMAÉ.

 **Avantages exclusifs pour les apprenants de l'AFMAÉ**

Grâce à notre partenariat, bénéficiez de :

- 20 % de remise sur les frais de dossier
- 10 % de remise sur le tarif des nuitées pour les courts et moyens séjours

Procédure de réservation

Les réservations se font directement auprès de la centrale de réservation LP Services.

-  E-mail : contact@sweetly.fr
-  Téléphone : 05 67 92 13 39

Lors de votre demande, veuillez fournir les documents suivants :

- Pièce d'identité
- Carte étudiante ou certificat d'inscription pour l'année en cours
- Pièce d'identité du garant
- Lettre de cautionnement
- Justificatif de revenus du garant

Services et équipements

La résidence offre de nombreux services pour assurer votre confort :

- Espaces communs : salle de fitness, espace de coworking, salle de jeux
- Services inclus : Wi-Fi haut débit, assurance habitation, entretien des parties communes
- Accessibilité : logements adaptés aux personnes à mobilité réduite
- Sécurité : accès sécurisé, vidéosurveillance

Conseils pratiques pour la recherche de logement

- Anticiper la recherche : Commencer les démarches plusieurs semaines avant la rentrée pour maximiser les chances de trouver un logement adapté.
- Utiliser les plateformes spécialisées :

[Location / A louer Bonneuil-en-France | Particulier à Particulier - PAP](#)

[leboncoin, site de petites annonces gratuites](#)

[StudyLease - Trouver un logement étudiant](#)

[Recherche Immobilière par Nestoria](#)

URHAJ Plus de 100 résidences en Ile de France <https://habitatjeunes-idf.fr/lurhaj-ile-de-france/>

Attention, certaines informations, relevant de droits en lien avec les institutions extérieures à l'AFMAÉ pourraient avoir été modifiées ou supprimées. Il conviendra pour vous de vérifier et consulter les sites conseillés.

Sécurité sociale et Mutuelle

 Le statut de salarié vous permet de bénéficier du régime de sécurité sociale des salariés.

Vous devez vous présenter à la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) rattachée à votre domicile muni d'une copie de votre contrat d'apprentissage.

Ce statut de salarié vous permet également de bénéficier du régime d'accident du travail lors de votre présence en entreprise, au CFA et pour les déplacements.

Pour bénéficier d'une mutuelle santé, nous vous invitons à vous rapprocher de votre employeur.

Il est important de bien veiller à être assuré(e) convenablement. Cela vous évitera beaucoup de tracas en cas de maladie grave ou d'hospitalisation.

Carte étudiant des métiers

 En tant qu'apprenant à l'AFMAÉ, vous bénéficiez automatiquement de la Carte d'Étudiant des Métiers, qui atteste de votre statut d'étudiant en alternance.

Avantages principaux :

- Accès aux restaurants universitaires (tarif social)
- Tarifs réduits pour les transports en commun, les activités culturelles (cinéma, théâtre, musées) et sportives
- Réductions dans certains commerces (prêt-à-porter, équipements informatiques, etc.)
- Aide au logement via le dispositif Loca-Pass

Cette carte est valable sur l'ensemble du territoire national pendant la durée de votre contrat d'alternance. En cas de rupture de contrat, elle doit être restituée à l'établissement de formation.

Accès aux services numériques de l'AFMAÉ

Votre badge d'apprenant, combiné à votre adresse e-mail institutionnelle, vous permet d'accéder aux services numériques de l'AFMAÉ :

- Numérisation de documents
- Envoi direct par e-mail
- Impression en noir et blanc (quota de 10 copies)

Procédure d'utilisation :

1. Placez votre badge sur le photocopieur
2. Saisissez votre adresse e-mail AFMAÉ
3. Entrez le mot de passe : CFA_Afmae!

Attention, certaines informations, relevant de droits en lien avec les institutions extérieures à l'AFMAÉ pourraient avoir été modifiées ou supprimées. Il conviendra pour vous de vérifier et consulter les sites conseillés.

LES BONNS PLANS

Aide régionale à l'apprentissage (ARA)

Une aide de 115 à 200 € versée par la Région Île-de-France aux apprentis en 1^{ère} année de formation (niveaux 3 à 5) pour couvrir les dépenses liées à la formation : livres, équipement, transport, restauration, hébergement, etc.

- **Conditions** : être en 1^{ère} année de contrat d'apprentissage en Île-de-France.
- **Démarches** : la demande est effectuée par le CFA via le portail

Un mail vous sera transmis courant janvier à ce sujet.

Aides au permis de conduire

- **Permis à 1€ par jour** : prêt à taux zéro pour les jeunes de 15 à 25 ans révolus, pour financer le permis B, A1 ou A2. Pour plus d'informations, rapprochez-vous de votre banque.
- **Aide de 500 € pour les apprentis** : aide forfaitaire pour les apprentis (uniquement contrat d'apprentissage) majeurs engagés dans un parcours d'obtention du permis B. Un mail d'information est envoyé aux apprenants courant octobre.
- **PARTENARIAT EVS – En Voiture Simone** : Un pack permis (code + 20h de conduite) pour moins de 200€ ! Profitez de l'offre grâce au code promo AFMAE et à la prime de 500€ de l'état. Et grâce à la nouvelle plateforme de réservation d'examen de la conduite, vous obtiendrez votre date d'examen en seulement 7 jours, et c'est Simone qui s'occupe de tout ! Une information est envoyée par mail courant octobre.
- **Bourse communale au permis** : certaines mairies proposent une aide en échange de quelques heures de bénévolat. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Aides au logement

- **Avance LOCA-PASS** : prêt sans intérêt pour financer le dépôt de garantie lors de l'entrée dans un logement. [Aide LOCA-PASS®](#)
- **Aide MOBILI-JEUNE** : subvention jusqu'à 100 €/mois pour les alternants de moins de 30 ans, sous conditions de ressources. [Connexion | AIDE MOBILI-JEUNE®](#)
- **Garantie Visale** : caution gratuite pour les locataires de 18 à 30 ans, couvrant les loyers impayés et les dégradations locatives. [Avantages - Visale](#)

Allocation de rentrée scolaire (ARS)

Aide financière versée par la CAF ou la MSA pour les jeunes de 6 à 18 ans, sous conditions de ressources, y compris pour les apprentis mineurs.

- **Montant** : variable selon l'âge de l'enfant.
- **Démarches** : déclaration à effectuer auprès de la CAF ou de la MSA.

[Allocation de rentrée scolaire \(ARS\) | Service-Public.fr](#)

Programme Départ 18:25

Aide financière jusqu'à 250 € pour les jeunes de 18 à 25 ans souhaitant partir en vacances, sous conditions de ressources ou de statut.

- **Démarches** : testez votre éligibilité sur : [Testez votre éligibilité au programme !](#)

Attention, certaines informations, relevant de droits en lien avec les institutions extérieures à l'AFMAÉ pourraient avoir été modifiées ou supprimées. Il conviendra pour vous de vérifier et consulter les sites conseillés.

 Prime d'activité

Complément de revenus pour les apprentis de plus de 18 ans percevant un salaire mensuel net supérieur à 78 % du SMIC.

- **Démarches** : demande à effectuer auprès de la CAF ou de la MSA.

[CAF - La prime d'activité, c'est aussi pour les étudiants salariés, apprentis ou stagiaires](#)

SE CULTIVER

 Le Pass Culture : votre accès à la culture

Le **Pass Culture** est une application gratuite qui vous permet de découvrir et de réserver des offres culturelles autour de toi : concerts, cinéma, musées, livres, abonnements numériques, cours de musique, etc...

Montants attribués :

- **17 ans** : 50 €
- **18 ans** : 150 €, avec un bonus de 50 € si tu es en situation de handicap ou issu d'un foyer aux revenus modestes

Ces crédits sont cumulables et utilisables jusqu'à la veille de vos 21 ans.

Comment en profiter ?

1. Téléchargez l'application **Pass Culture** sur votre smartphone (iOS ou Android)
2. Créez votre compte avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile
3. Explorez les offres culturelles disponibles et réservez directement via l'application

 Plus d'infos et inscription : [Accueil - pass Culture](#)

Les musées nationaux – [ministère de la culture](#)

L'accès aux collections de la plupart des musées nationaux est gratuit le premier dimanche de chaque mois.

VOTRE CONTRAT

Pour l'apprenti, la formation est entièrement GRATUITE. C'est l'entreprise avec qui vous allez établir un contrat d'apprentissage, généralement via son OPCO, qui va payer cette formation.

 CONTRAT D'APPRENTISSAGE /CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Deux types de contrats en alternance existent : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Quel que soit votre âge, votre niveau de qualification, le type de métier sur lequel vous souhaitez vous former, ces deux contrats vous permettent d'acquérir les compétences théoriques et pratiques recherchées par les entreprises.

Attention, certaines informations, relevant de droits en lien avec les institutions extérieures à l'AFMAÉ pourraient avoir été modifiées ou supprimées. Il conviendra pour vous de vérifier et consulter les sites conseillés.

CONTRAT/SALAIRES : ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ ET PUBLIC

L'apprenti(e) a droit à un salaire minimum fixe en pourcentage du SMIC ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi s'il est plus favorable (en fonction de la convention collective de l'entreprise). Le salaire dépend également de l'âge de l'apprenti(e) et de sa progression dans le ou les cycles de formation.

Estimez votre rémunération en alternance

Vous souhaitez connaître le montant de votre salaire en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ? Le simulateur de rémunération des alternants du Portail de l'Alternance vous permet d'obtenir une estimation personnalisée en fonction de votre âge, du type de contrat, de la durée et du niveau de formation.

[SIMULATEUR DE CALCUL D'AIDES AUX ALTERNANTS Étape 1/3 | Portail de l'Alternance](#)

Contrats successifs

Lorsqu'un apprenti conclut un nouveau contrat d'apprentissage et que son contrat précédent a conduit à l'obtention du titre ou du diplôme :

- Avec le même employeur, sa rémunération est au moins égale à celle qu'il percevait lors de la dernière année du contrat précédent, sauf quand l'application des critères de rémunérations liés à l'âge lui est plus favorable.
- Avec un employeur différent, sa rémunération est au moins égale à la rémunération minimale à laquelle il pouvait prétendre lors de la dernière année d'exécution du précédent contrat, sauf quand l'application des critères de rémunérations liés à l'âge lui est plus favorable.

Le salaire est exonéré d'impôts dans la limite du montant annuel du Smic.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11249>

HANDICAP/SANTÉ

AMÉNAGEMENT POUR L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

 Nous mettons en place les aménagements nécessaires afin que vous puissiez effectuer votre année dans les meilleures conditions.

Si les bâtiments de l'AFMAÉ sont accessibles pour les apprenants en situation de handicap et plusieurs places de parking sont réservées, nous vous conseillons aussi, de contacter les services compétents, pour vous informer sur les services proposés (moyensgeneraux@afmae.fr)

- Référente handicap/santé à l'AFMAÉ : referent.handicap@afmae.fr

La référente handicap oriente, informe et accompagne les apprenants en situation de handicap ou ayant des troubles de santé.

Attention, certaines informations, relevant de droits en lien avec les institutions extérieures à l'AFMAÉ pourraient avoir été modifiées ou supprimées. Il conviendra pour vous de vérifier et consulter les sites conseillés.

Exemples d'aménagements mis en place pour les apprenants en situation de handicap :

- Temps supplémentaire pour les examens oraux et/ou écrits
- Adaptation du barème de notation
- Édition de documents au format A3 à la place du A4 en cas de problèmes de vue ou de troubles de DYS
- Utilisation de l'ordinateur portable pendant les cours
- Envoi de documents numériques par les formateurs.

Et ensuite ?

Afin de mettre en place vos aménagements, n'oubliez pas d'effectuer votre **visite médicale** d'aptitude auprès d'un médecin agréé

Une fois votre visite médicale effectuée, le référent handicap de l'AFMAÉ vous accueillera, sur rendez-vous, et définira avec vous un plan d'aménagement de la formation en prenant en compte votre situation et les préconisations du médecin.

AIDE/ÉCOUTE

 Plateformes gratuites d'écoute et de soutien psychologique

Agefiph : accompagnement psychologique des personnes en situation de handicap (quelle que soit la situation professionnelle : en emploi, à la recherche d'emploi, travailleur indépendant...), via la mise en relation avec des psychologues de leur département.

Numéro vert gratuit : 0800 11 10 09, du lundi au vendredi de 9h à 18h.

 **STOP HARCELEMENT** : Vous pouvez contacter le 3018, numéro national pour les victimes de harcèlement. Ouvert 7 jours sur 7, de 9h à 23h appel gratuit et anonyme. Ce numéro vous permet de signaler le problème de harcèlement scolaire dont vous êtes victime. Vous y obtiendrez des conseils et du soutien pour faire face à la situation.

Vous pouvez informer les référents harcèlement du CFA en envoyant un mail d'alerte à signalement.harcelement.apprenant@afmae.fr

Croix Rouge Écoute – Écoute et soutien pour tous – 0800 858 858

<https://www.croix-rouge.fr/Nos-actions/Action-sociale/Ecoute-acces-aux-droits/Croix-Rouge-Ecoute-service-de-soutien-psychologique-par-telephone>

SOS Amitiés : écoutants bénévoles disponibles 24h/24h si vous avez besoin de parler pour rompre l'isolement, contactez le 09 72 39 40 50.

<https://www.sos-amitie.com/>

Attention, certaines informations, relevant de droits en lien avec les institutions extérieures à l'AFMAÉ pourraient avoir été modifiées ou supprimées. Il conviendra pour vous de vérifier et consulter les sites conseillés.

Mise à jour juillet 2025 – SCPE

3919 Violences Femmes Info. C'est un numéro d'écoute **national** destiné aux **femmes victimes de violences**, à leur **entourage** et aux **professionnels** concernés.

Assistance sociale

Les personnes rencontrant des difficultés d'ordre économique, social, sanitaire ou psychologique peuvent faire appel à l'assistance sociale. Le rôle de l'assistant social est d'écouter, d'informer, d'évaluer, d'analyser et de rechercher des solutions adaptées à chacun.

Vous pouvez à tout moment de votre vie, prendre rendez-vous avec l'assistance social au sein de votre entreprise et si votre entreprise est privée de ce service alors n'hésitez pas à prendre rendez avec celle de votre secteur d'habitation dont vous aurez les renseignements auprès de votre mairie.

Soutien - étudiant : La plateforme qui accompagne les étudiants

Vous pouvez retrouver sur [le site internet](#) une liste actualisée des soutiens psychologiques gratuits mis à disposition des étudiants, classés par académie. Une liste de soutien destinée spécifiquement aux étudiants en santé, particulièrement impactés par cette crise, est également disponible.

Enfin, l'association offre aux étudiants des conseils et des ressources pour vivre au mieux cette période inédite et impactante psychologiquement. Ces conseils ont été élaborés avec en tête l'idée d'être compatibles avec le quotidien des étudiants en France, et de renvoyer vers des ressources qui leur sont familières, telles que des chaînes YouTube ou encore des comptes de réseaux sociaux.

➔ **Dispositif MonPsy**

Accompagnement psychologique pour tous à partir de 3 ans. 8 consultations gratuites (maximum par an) auprès d'un psychologue partenaire du dispositif et sur prescription d'un médecin. monpsy.sante.gouv.fr

➔ **BAPU : Bureau d'Aide Psychologique Universitaire**

Tu es étudiant et tu souhaites une aide psychologique ponctuelle ou un suivi ?
Tu peux t'adresser à un des BAPU d'Ile de France, tu pourras être reçu gratuitement.

01 43 31 31 32

30 rue Pascal 75005 Paris / bapu.pascal@fsef.net

➔ **Nightline : Un service d'écoute tenu par des étudiants pour des étudiants**

Soutenu par le Crous de Paris, Nightline est un service d'écoute tenu par des étudiants, destiné aux étudiants. Ouvert pendant l'année universitaire, vous pouvez parler avec un étudiant bénévole par téléphone ou par tchat.

Attention, certaines informations, relevant de droits en lien avec les institutions extérieures à l'AFMAÉ pourraient avoir été modifiées ou supprimées. Il conviendra pour vous de vérifier et consulter les sites conseillés.

Il n'y a pas de mauvaise raison d'appeler. Les étudiants bénévoles sont formés pour parler de tout, donc si vous avez un coup de blues le soir ou si vous voulez juste parler d'un film que vous avez vu au cinéma, n'hésitez-pas à les contacter, ils sont là pour ça !

Pendant l'année universitaire, Ouvert chaque soir de 21h à 2h30, 7j/7
01 88 32 12 32 - nightline-paris.fr

NUMEROS UTILES

SOS Médecins	01 39 58 58 58
SOS Homophobie	01 48 06 42 41
Urgences centre Hospitalier	01 30 84 96 00
Urgences dentaires	01 39 51 21 21
Anorexie/boulimie	0810 037 037

Pompiers	18
Secours	112
Samu	15
Prévention du suicide	31 14
Mineurs en danger ou risquant de l'être	119